

<https://47.snuipp.fr/Sorties-scolaires-fin-de-partie-pour-la-convention-educative>



# Sorties scolaires : fin de partie pour la convention éducative...

- École - Sorties scolaires -

Date de mise en ligne : mardi 31 mai 2016

Dernière mise à jour : 0000

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

## Sommaire

- [30 mai 2016 : Au cours du CDEN, \(...\)](#)
- [21 mars 2016 : Le SNUipp-FSU 47 \(...\)](#)
- [Rappel des faits :](#)

Le Conseil Départemental se désengage des sorties scolaires

## 30 mai 2016 : Au cours du CDEN, quelques infos complémentaires

La convention éducative s'articule avec la loi de Refondation de l'école.

En clair, les aides financières aux projets ne concerneront plus que les collèges et les classes de CM1 et CM2, en lien avec le projet porté par le collège.

**En ce qui concerne les classes de CM, les projets pour l'année prochaine doivent être rédigés pour le 1er juillet.**

Les directeurs des écoles devront donc « prendre l'attache » (sic) des principaux de collèges pour vérifier la pertinence du projet, il faudra que le projet soit commun, qu'ils se complètent avec la 6e, pas de superposition.

Le Conseil Départemental et la DSDEN étudieront les dossiers et une enveloppe financière globale sera allouée... au collège en septembre/octobre.

## 21 mars 2016 : Le SNUipp-FSU 47 s'adresse à l'ensemble des conseillers du département avant le vote du budget primitif :

*Nous comprenons les difficultés budgétaires rencontrées par les collectivités territoriales.*

*Cependant, au moment de votre vote, nous vous demandons d'avoir conscience que la disparition des subventions pour les frais de sorties scolaires telles qu'elles existent aujourd'hui pénaliseront les élèves lot-et-garonnais qui bien souvent ne pourront plus bénéficier des apports incontestables que chaque projet de sortie leur procure en termes d'ouvertures sur le monde et d'enrichissement culturel.*

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Courrier au CD**

Voir le courrier en fichier joint.

## Rappel des faits :

## Sorties scolaires : fin de partie pour la convention éducative...

---

Nous l'avions appris au détour du CDEN « carte scolaire » du 12 février 2016 : le subventionnement par le Département des sorties scolaires dans le cadre de la convention éducative avait du plomb dans l'aile.

Les engagements pris pour l'année scolaire 2015-2016 seront tenus.

À coup sûr, pour l'année scolaire 2016-2017, ça sent le sapin !

Une note de service publiée par l'IA le 15 mars 2016 (cf pièce jointe) énonce clairement les choses :

[...]

De ce fait, il ne sera plus possible au conseil départemental de financer, dès la rentrée 2016, les projets mis en place au titre de la convention éducative dans les écoles du premier degré.

Toutefois, le département soutiendra les projets émanant des cycles 3, à condition qu'ils ne soient pas isolés et aient été élaborés avec les collèges concernés dans le cadre de la liaison CM1-CM2-6e.

Les finances étant ce qu'elles sont, le Conseil Départemental se recentre sur son domaine d'intervention - le collège - en oubliant que c'est pour tenter de compenser les faiblesses budgétaires des communes rurales du département mais aussi le manque de lieux culturels que la décision avait été prise d'aider les écoles à « sortir de leurs murs ».

**Très mauvaise nouvelle donc pour les écoles, à mettre en lien avec les restrictions portées récemment pour l'accompagnement par les AVS-CUI, le signal est finalement clair : restez entre les quatre murs de vos classes ! ...**

Nous vous recommandons une lecture attentive de la note de service **signée** par l'IA, parce qu'il se peut qu'il ne l'ait lui-même pas lue ...

Chut, on va pas le dire trop fort, mais chacun-e peut facilement trouver les passages qui sont des copiés/collés directs d'une lettre **reçue** par l'IA...

C'est la première fois que nous voyons donc le Conseil Départemental envoyer dans les écoles une note de service **signée** par l'IA ...